

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 21 février 2017 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'une aide financière pour le concours de violon pan canadien qui se tiendra à Salaberry-de-Valleyfield au mois d'août prochain.
- Demande d'intervention de la municipalité pour l'obtention des procès-verbaux de Marina Valleyfield.

## **2017-02-037 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 février 2017.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé, et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2017, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017**

**5. CABINET DU MAIRE**

- 5.1 Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en Mécanique agricole
- 5.2 Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en Opération d'équipements de production
- 5.3 Contribution à divers organismes
- 5.4 Libération et autorisation au maire d'assister à une rencontre avec les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

**6. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 6.1 Correction du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
- 6.2 Nomination d'un représentant municipal pour siéger au comité local de la Stratégie maritime et du développement des zones industrialo-portuaires
- 6.3 Participation à une activité inédite dans le parc Delpha-Sauvé
- 6.4 Prolongation de mandat aux membres du conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield

**7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 7.1 Acceptation de la démission de madame Johanne Miljour au poste d'agente aux communications (graphiste) pour les relations avec le milieu à la Direction générale
- 7.2 Acceptation de la retraite de madame Christine Debellefeuille au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire
- 7.3 Contrat de travail à durée déterminée pour l'embauche d'un employé cadre occasionnel au Service des ressources humaines
- 7.4 Modification de l'entente relative à la restructuration du régime de retraite complémentaire des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 7.5 Nomination au poste d'opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics
- 7.6 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 22 janvier au 18 février 2017

**8. SERVICE DU GREFFE**

- 8.1 Approbation de la liste des salaires du personnel électoral pour l'élection de novembre 2017
- 8.2 Autorisation de numérisation de documents

8.3 Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

## 9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

9.1 Approbation du registre des chèques émis numéros 87172 à 87491 totalisant 3 755 559,35 \$ et du registre des paiements Internet émis et annulés numéros 1739 à 1812 totalisant 33 275 146,57 \$ et 986,00 \$

9.2 Contribution financière à la Société en commandite Le Dufferin

9.3 Dépôt du rapport budgétaire au 13 février 2017

9.4 Désignation d'un représentant municipal dans le cadre de la procédure pour récupérer des produits bancaires

9.5 Résolution d'adjudication dans le cadre de l'émission d'obligations de 11 600 000 \$

9.6 Résolution de concordance dans le cadre de l'émission d'obligations de 11 600 000 \$

9.7 Résolution de courte échéance dans le cadre de l'émission d'obligations de 11 600 000 \$

9.8 Résolution de prolongation pour un renouvellement d'une émission d'obligations de 8 098 400 \$

## 10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

10.1 Autorisations diverses et protocole d'entente avec le Festival de musique Artefact dans le cadre de divers événements

10.2 Autorisations diverses et protocole d'entente avec Triathlon Valleyfield dans le cadre de son activité

10.3 Bilan 2015-2016 du plan de développement du transport en commun des personnes handicapées

10.4 Contrat de location avec Auto Rebutts Valleyfield inc. pour un local d'entreposage et un espace de terrain

10.5 Contrat de location avec le Centre d'action bénévole pour la fourniture de locaux et d'équipements

10.6 Protocole d'entente avec la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent relatif à la gestion du marché public

10.7 Protocole d'entente avec la Société du vieux canal de Beauharnois relatif à la gestion et l'exploitation de l'ancien canal de Beauharnois

## 11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

11.1 Acceptation finale des travaux et cession d'infrastructures dans le cadre du développement des rues McLaren et des Érables

11.2 Acceptation finale des travaux et cession des infrastructures, rues et parc dans le cadre du développement de la phase I de la rue des Dahlias

11.3 Ajout à la résolution 2017-01-025 relative à la demande à la Commission de protection du territoire agricole pour le lot 3 244 965 situé sur le boulevard

Bord-de-l'Eau afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence

- 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 75, rue Virginie afin d'autoriser l'aménagement de cases de stationnement et de bandes gazonnées en bordure des rues Virginie, Eugénie et Meloche et réponse à cette demande
- 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 140, rue Saint-Lambert afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du lot 4 514 542 situé rue Jeanne-Mance afin d'autoriser la création d'un lot et réponse à cette demande

## 12. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Rapport annuel d'activités 2016 du Service de sécurité incendie

## 13. APPELS D'OFFRES

- 13.1 Appel d'offres 2017-04 : services professionnels d'ingénierie pour une étude d'avant-projet pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le secteur ouest du boulevard Mgr-Langlois

## 14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 14.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 096-04 modifiant l'annexe du Règlement 096 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux
- 14.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 209-11 modifiant le Règlement 209 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 14.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 218-06 modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)
- 14.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 320 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour les années 2017, 2018 et 2019

## 15. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 15.1 Avis de motion pour un règlement afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études préliminaires et des inspections d'infrastructures
- 15.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 15.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 324 décrétant des travaux de rénovation des infrastructures du pôle institutionnel ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 17. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

**2017-02-038 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 16 février 2017;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2017, selon sa teneur.

ADOPTÉ

**2017-02-039 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN MÉCANIQUE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

ATTENDU QUE l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

ATTENDU QUE le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

ATTENDU QUE le programme en Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph, à Saint-Chrysostome, afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'appuyer la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir le programme d'études professionnelles en Mécanique agricole au Centre de formation professionnelle des Moissons, point de service Saint-Joseph, à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

**2017-02-040 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'OBTENTION DU PROGRAMME MENANT AU DIPLOME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES EN OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION**

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT le développement des parcs industriels de la région dans les années à venir;

ATTENDU QUE le programme en Opération d'équipements de production se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

ATTENDU QUE le programme en Opération d'équipements de production répond à plusieurs secteurs d'activité spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgique;

ATTENDU QUE ces différents secteurs d'activité sont actifs et en expansion dans les Municipalités régionales de comté du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE ces différents secteurs d'activités s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT la proximité du centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'appuyer la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'offrir le programme d'études professionnelles en Opération d'équipements de production au Centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac, à Salaberry-de-Valleyfield, afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

**2017-02-041 CONTRIBUTION À DIVERS ORGANISMES**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'autoriser une contribution d'un montant maximal de 6 580 \$ aux organismes suivants, à savoir :

- Association de la Sclérose en plaques (Les Pédaliers de l'avenir);
- Association pour la sauvegarde du lac Saint-François;
- Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent;
- Centraide;
- Club de Curling Valleyfield;
- Diabète Suroît;
- Fondation pour la recherche sur les maladies infantiles - Domicilia;
- Fondation Canadian Tire;
- Fondation de l'Hôpital du Suroît;
- Fondation Centre Dr-Aimé-Leduc - Fondation des Centres d'accueil du Haut St-Laurent;
- Fondation du Collège de Valleyfield;
- La popote roulante;
- Moisson Sud-Ouest;
- Moulin de la source;
- Œuvre de l'Évêque;
- Organisation de Valleyfield des personnes atteintes de cancer (OVPAC);
- Place aux jeunes – Carrefour jeunesse-emploi;
- Prêt d'honneur (SSJB);
- Société Alzheimer du Suroît;
- Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB);
- Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

**2017-02-042 LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À UNE RENCONTRE AVEC LES MAIRES DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre avec les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 6 au 8 mars 2017, à Chicago, et du 14 au 17 mars 2017, à Washington;

D'assumer les dépenses afférentes à cette rencontre jusqu'à concurrence d'un montant de 3 000 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2017-02-043 CORRECTION DU BUDGET 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la résolution 2016-10-468 adoptée lors de la séance du conseil du 18 octobre 2016 relative à l'approbation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu de corriger ladite résolution étant donné que la Société d'habitation du Québec a approuvé des budgets modifiés à la hausse;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE modifier la résolution 2016-10-468 adoptée lors de la séance du conseil du 18 octobre 2016 relative à l'approbation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield, de façon à corriger les montants suivants, partout où il en est fait mention :

- « 998 940 \$ » par « 997 080 \$ »;
- « 99 894 \$ » par « 99 708 \$ »;
- « 25 910 \$ » par « 50 851 \$ »;

D'autoriser une affectation de 24 755 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins de paiement de la contribution municipale.

ADOPTÉ

**2017-02-044 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ LOCAL DE LA STRATÉGIE MARITIME ET DU DÉVELOPPEMENT DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES**

VU la recommandation du directeur général de nommer un représentant municipal afin de siéger au comité local de la Stratégie maritime et du développement des zones industrialo-portuaires, en remplacement de M. Mario Besner;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE nommer M. Pierre Chevrier, directeur général, à titre de représentant municipal afin de siéger au comité local constitué dans le cadre de la Stratégie maritime et du développement des zones industrialo-portuaires, en remplacement de M. Mario Besner;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

**2017-02-045 PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ INÉDITE DANS LE PARC DELPHA-SAUVÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield collabore à un évènement gastronomique unique dans la région et encore inconnu de plusieurs personnes avec des organisations locales, dont le restaurant Club Touriste, la Petite Grange et la Fondation de l'hôpital du Suroît, durant l'été 2017, dans le parc Delpha-Sauvé;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la tenue de cet évènement;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'autoriser la réalisation et de collaborer à un projet d'évènement gastronomique original dans le parc Delpha-Sauvé avec des organisations locales, dont le restaurant Club Touriste, la Petite Grange et la Fondation de l'hôpital du Suroît, du 9 au 12 août 2017, ainsi que le versement d'une avance de fonds de 50 % représentant 43 830 \$, somme qui sera remboursée par la Fondation de l'hôpital du Suroît, dans le cadre de cette activité inédite de restauration, dès la réception des sommes d'argent générées par la tenue de l'activité;

D'autoriser l'utilisation du parc Delpha-Sauvé dans l'espace entre la piste cyclable et la rotonde, aux fins d'installation, mobilisation et démobilitation, entre le 7 et le 14 août 2017.

ADOPTÉ

**2017-02-046 PROLONGATION DE MANDAT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2015-04-177 adoptée lors de la séance du conseil du 21 avril 2015 concernant le protocole d'entente avec la Société du Port de Valleyfield relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration du Port, indiquait une date de terminaison de siéger audit conseil d'administration au 31 décembre 2016;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la prolongation du mandat des membres du conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'autoriser la prolongation du mandat de MM. Jocelyn Demers, André Allen et Guy Sauvé pour siéger au conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield jusqu'au 30 juin 2017;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

**2017-02-047 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME JOHANNE MILJOUR AU POSTE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS (GRAPHISTE) POUR LES RELATIONS AVEC LE MILIEU À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

VU la lettre de démission formulée par M<sup>me</sup> Johanne Miljour au poste d'agente aux communications (graphiste) pour les relations avec le milieu à la Direction générale;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'accepter la démission formulée par M<sup>me</sup> Johanne Miljour au poste d'agente aux communications (graphiste) pour les relations avec le milieu à la Direction générale, celle-ci prenant effet le 23 février 2017;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2017-02-048 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME CHRISTINE DEBELLEFEUILLE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

VU la lettre formulée par M<sup>me</sup> Christine Debellefeuille avisant le municipalité de sa retraite au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

De prendre acte de la retraite formulée par M<sup>me</sup> Christine Debellefeuille au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire, celle-ci prenant effet le 1<sup>er</sup> mai 2017;

DE remercier M<sup>me</sup> Debellefeuille pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2017-02-049 CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ CADRE OCCASIONNEL AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

VU les besoins identifiés par le Service des ressources humaines;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail à intervenir entre M<sup>me</sup> Véronique Glaude-Dupuis et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en tant que conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, poste cadre occasionnel;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat de travail;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Véronique Glaude-Dupuis à titre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, poste cadre occasionnel;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail à durée déterminée à intervenir avec M<sup>me</sup> Véronique Glaude-Dupuis, lequel détermine la période d'embauche, le mandat ainsi que les conditions de travail qui s'appliquent.

ADOPTÉ

**2017-02-050 MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RESTRUCTURATION DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

CONSIDÉRANT l'entente de restructuration du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intervenue entre les parties le 27 juin 2016;

ATTENDU QUE des modifications additionnelles doivent être convenues par les parties avant l'adoption du nouveau règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil de l'entente modificatrice à intervenir entre les parties relative à la restructuration du régime de retraite;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente modificatrice à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la restructuration du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

**2017-02-051 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR « B » AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

DE nommer M. Pascal Falardeau au poste d'opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Falardeau à ce poste soit prévue le 22 février 2017;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Falardeau soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2017-02-052 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 22 janvier au 18 février 2017;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en février 2017 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 22 janvier au 18 février 2017.

ADOPTÉ

**2017-02-053 APPROBATION DE LA LISTE DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DE NOVEMBRE 2017**

ATTENDU QU'une élection des membres du conseil aura lieu le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier relative aux tarifs applicables au personnel électoral pour l'élection du 5 novembre 2017;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'approuver la liste des rémunérations du personnel électoral pour l'élection du 5 novembre 2017 et d'établir le tarif des rémunérations et des allocations de dépenses, tel que soumis devant ce conseil;

D'autoriser le président d'élection, ou en son absence le secrétaire d'élection, à verser les rémunérations et les allocations mentionnées dans la présente résolution;

QUE, pour les fonctions temporaires et occasionnelles non mentionnées, les rémunérations et les allocations de dépenses relèvent du président d'élection, ou en son absence le secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

#### **2017-02-054 AUTORISATION DE NUMÉRISATION DE DOCUMENTS**

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de mandater les personnes nécessaires afin d'assurer la numérisation de documents et d'habiliter le personnel du Service du greffe à effectuer ce travail, ce qui permettra de détruire par la suite les documents ainsi reproduits en format électronique;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'autoriser les personnes mentionnées ci-après à procéder à la numérisation des dossiers de règlements de la municipalité, à compter de l'adoption de la résolution habilitant ces personnes, et ce, selon les règles de numérisation établies, à savoir :

- M<sup>me</sup> Suzanne Rochette, secrétaire au Service du greffe;
- M<sup>me</sup> Lyson Thivierge-Patry, secrétaire aux Services du greffe et du contentieux;
- M<sup>me</sup> Micheline Lussier, greffière adjointe;
- M. Vincent-Olivier Ménard, technicien en gestion documentaire;
- M. Alain Gagnon, greffier.

ADOPTÉ

#### **2017-02-055 SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* qui se tiendra du 24 au 30 avril 2017.

ADOPTÉ

**2017-02-056 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 87172 À 87491 TOTALISANT 3 755 559,35 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 1739 À 1812 TOTALISANT 33 275 146,57 \$ ET 986,00 \$**

Le registre des chèques émis numéros 87172 à 87491 et le registre des paiements Internet émis et annulés numéros 1739 à 1812 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 87172 à 87491 totalisant 3 755 559,35 \$ et au registre des paiements Internet émis et annulés numéros 1739 à 1812 totalisant 33 275 146,57 \$ et 986,00 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2017-02-057 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE DUFFERIN**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin et boulevard du Havre, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a mandaté Bell Canada et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement du réseau aérien situé au coin des rues Dufferin et Maden;

ATTENDU QUE, à la suite de ces travaux d'enfouissement, la Société en commandite Le Dufferin a été dans l'obligation de procéder au déplacement de l'entrée électrique alimentant son immeuble;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique d'octroyer une contribution financière à la Société en commandite Le Dufferin;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'autoriser une contribution financière de 25 994,37 \$ à la Société en commandite Le Dufferin à titre de dédommagement pour les frais engagés dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau aérien situé au coin des rues Dufferin et Maden par Bell Canada et Hydro-Québec;

D'autoriser un transfert budgétaire de 25 994,37 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 13 FÉVRIER 2017**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 13 février 2017 est déposé devant ce conseil.

### **2017-02-058 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE POUR RÉCUPÉRER DES PRODUITS BANCAIRES**

ATTENDU QUE, selon les registres du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est propriétaire de différents produits bancaires non réclamés par leurs bénéficiaires;

ATTENDU QUE la Ville peut entreprendre les procédures nécessaires pour récupérer ces produits bancaires en remplissant les formulaires prescrits par les différents paliers de gouvernements;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique de désigner un représentant municipal afin de soumettre les formulaires nécessaires et entreprendre les procédures de recouvrement;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE désigner M. Michel Décosse, trésorier et directeur du Service des finances et de l'informatique, pour agir à titre de représentant municipal ou mandataire, pour et au nom de la municipalité, auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada afin d'entreprendre toutes les procédures et remplir et signer tous les formulaires nécessaires permettant de récupérer tout solde bancaire ou produit financier non réclamé.

ADOPTÉ

### **2017-02-059 RÉOLUTION D'ADJUDICATION DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 11 600 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 015, 015-01, 039-01, 061, 1199, 1202(1202-1), 179, 190, 197, 223, 130, 261, 289, 298, 316, 312, 093, 104, 181, 185 et 167, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 mars 2017, d'une somme de 11 600 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,94800	1 594 000 \$	1,25 %	2018	2,34013 %
		1 632 000 \$	1,40 %	2019	
		1 672 000 \$	1,60 %	2020	
		1 713 000 \$	1,85 %	2021	
		3 812 000 \$	2,00 %	2022	
		1 177 000 \$	2,85 %	2027	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,96730	1 594 000 \$	1,10 %	2018	2,34538 %
		1 632 000 \$	1,35 %	2019	
		1 672 000 \$	1,55 %	2020	
		1 713 000 \$	1,80 %	2021	
		3 812 000 \$	2,05 %	2022	
		1 177 000 \$	2,90 %	2027	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	99,04100	1 594 000 \$	1,20 %	2018	2,35774 %
		1 632 000 \$	1,40 %	2019	
		1 672 000 \$	1,60 %	2020	
		1 713 000 \$	1,85 %	2021	
		3 812 000 \$	2,05 %	2022	
		1 177 000 \$	2,95 %	2027	
Marchés mondiaux CIBC inc.	99,07500	1 594 000 \$	1,20 %	2018	2,38534 %
		1 632 000 \$	1,45 %	2019	
		1 672 000 \$	1,65 %	2020	
		1 713 000 \$	1,90 %	2021	
		3 812 000 \$	2,10 %	2022	
		1 177 000 \$	2,95 %	2027	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu

QUE l'émission d'obligations d'une somme de 11 600 000 \$ de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

D'autoriser le maire et le trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

2017-02-060

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 11 600 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, une somme totale de 11 600 000 \$ :

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de
093	418 884 \$
015	59 700 \$
104	245 325 \$
015-01	180 800 \$
181	122 686 \$
039-01	715 900 \$
061	180 800 \$
185	23 445 \$
167	1 292 660 \$
1199	330 800 \$
1202(1202-1)	495 600 \$
179	485 800 \$
190	112 600 \$
197	300 300 \$
223	392 600 \$
130	800 800 \$
167	1 939 700 \$
261	460 000 \$
289	600 000 \$
298	431 585 \$
298	360 015 \$
316	800 000 \$
312	850 000 \$

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 600 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 7 mars 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet; le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;





Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser l'organisme Festival de musique Artefact à tenir un événement visant à faire la promotion de la musique émergente intégrant les divers acteurs : public, musiciens et gens de l'industrie, au parc Delpha-Sauvé, les 24, 25 et 26 août 2017, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée sur le site de cet événement, soit au parc Delpha-Sauvé, les 24, 25 et 26 août 2017, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et recyclables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités;
- qu'aucune boisson de type « énergisante » ne soit vendue sur le site durant l'activité;
- que l'organisme s'engage à développer des activités écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme Festival de musique Artefact relatif à la participation financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue de cet événement;

D'accorder audit organisme une aide financière de 6 000 \$ pour la tenue de cet événement, sur présentation de pièces justificatives, à la suite de la signature du protocole d'entente;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-02-064    AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TRIATHLON VALLEYFIELD DANS LE CADRE DE SON ACTIVITÉ**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Triathlon Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières dans le cadre de la tenue du triathlon de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Triathlon Valleyfield désire obtenir un permis de réunion afin de vendre des boissons alcoolisées lors de leur événement qui se tiendra les 19 et 20 août 2017 et les 18 et 19 août 2018, dans le parc Delpha-Sauvé;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'autoriser la tenue de l'activité de triathlon organisée par l'organisme Triathlon Valleyfield qui se tiendra au parc Delpha-Sauvé, les 19 et 20 août 2017 et les 18 et 19 août 2018, et de statuer sur la fermeture de certaines rues et l'interdiction de stationner des véhicules à certains endroits, selon l'horaire et les conditions inscrits dans le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

D'accorder l'autorité nécessaire aux préposés aux stationnements afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) et du Règlement 217 portant sur la circulation – (RMH-399) et à faire appliquer intégralement la présente;

D'autoriser le comité organisateur du Triathlon Valleyfield à demander un permis de réunion pour la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans le parc Delpha-Sauvé, les 19 et 20 août 2017 et les 18 et 19 août 2018, dans le cadre de cet évènement, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et recyclables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité;
- que ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme Triathlon Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières dans le cadre de la tenue du triathlon de Salaberry-de-Valleyfield, à compter de sa signature pour se terminer le 31 décembre 2018;

D'accorder audit organisme une aide financière annuelle de 15 000 \$ pour la tenue de cette activité, à la suite de la signature du protocole d'entente;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-02-065 BILAN 2015-2016 DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN DES PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, en 2015, un plan quinquennal de développement du transport en commun des personnes handicapées dans un but d'en améliorer l'accessibilité;

VU le dépôt devant ce conseil du bilan des années 2015-2016 de ce plan de développement préparé par le Service récréatif et communautaire et qui sera déposé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laitre,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu



VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit contrat de location;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

DE conclure un contrat de location avec le Centre d'action bénévole afin de fournir gratuitement des locaux, sis au 410, rue Victoria, et des équipements, pour la durée de ses activités au Club nautique, soit dès le 20 février 2017 et pour la période du 6 mars au 28 avril 2017;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de location précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-02-068      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE BEAUHARNOIS-VALLEYFIELD-HAUT-SAINT-LAURENT RELATIF  
À LA GESTION DU MARCHÉ PUBLIC**

M. le conseiller Normand Amesse quitte son siège à 20 h.

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion du marché public;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à collaborer financièrement à des publicités conjointes;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que l'organisme, en contrepartie des services rendus, percevra l'entièreté des revenus générés par la location des emplacements du marché public;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec la Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent relatif à la gestion du marché public, à compter de la date de signature pour se terminer le 31 décembre 2017;

QUE cet organisme percevra l'entièreté des revenus générés par la location des emplacements du marché public;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-02-069      PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL DE  
BEAUHARNOIS RELATIF À LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ANCIEN  
CANAL DE BEAUHARNOIS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Société du Vieux Canal de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'exploitation de l'ancien canal de Beauharnois;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec la Société du Vieux Canal de Beauharnois relatif à la gestion et l'exploitation de l'ancien canal de Beauharnois, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, pour une contribution municipale annuelle de 110 000 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-02-070      ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET CESSIION D'INFRASTRUCTURES  
DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DES RUES MCLAREN ET DES  
ÉRABLES**

M. le conseiller Normand Amesse reprend son siège à 20 h 3.

ATTENDU QUE les travaux municipaux effectués par le promoteur 4242998 Canada inc. (M. Michel Lalonde) pour la réalisation du développement des rues McLaren et des Érables ont été menés à terme le 16 décembre 2016 et que le certificat d'approbation provisoire a été signé le 19 novembre 2015;

ATTENDU QUE le promoteur 4242998 Canada inc. a respecté les modalités de l'entente et que le Service de l'ingénierie recommande l'acceptation finale des travaux;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession d'infrastructures à la municipalité, sous la forme d'une servitude de maintien et d'entretien des ouvrages de drainage pluvial présents sur les terrains privés étant les lots 5 766 209, 5 882 602, 5 882 603, 5 882 605 et 5 969 707, tel qu'illustré sur les plans finaux (TQC) datés du 2015-12-07 et réalisés par Comeau Experts-conseils;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'autoriser l'acceptation finale des travaux municipaux et d'acquérir les immeubles et infrastructures du promoteur 4242998 Canada inc. dans le cadre du développement des rues McLaren et des Érables, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente entérinée par la résolution 2015-08-388 adoptée lors de la séance du conseil du 18 août 2015;

QUE le choix du notaire et les frais afférents à cette transaction soient assumés par le promoteur;

D'autoriser le paiement de la quote-part représentant 52 737,47 \$, taxes comprises, à 4242998 Canada inc. et la facturation aux bénéficiaires tiers d'un montant total de 48 156,34 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les actes relatifs à la présente, lesquels actes devant souligner les quittances de créance et les servitudes de maintien et d'entretien des ouvrages de drainage à cet égard, le cas échéant, pour l'acquisition des immeubles et infrastructures, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-02-071 ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET CESSIION DES INFRASTRUCTURES, RUES ET PARC DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE I DE LA RUE DES DAHLIAS**

ATTENDU QUE les travaux municipaux effectués par le promoteur Développement SIMI inc. pour la réalisation du développement de la phase I de la rue des Dahlias et du parc ont été menés à terme le 24 septembre 2015 et que le certificat d'approbation provisoire a été signé le 20 octobre 2015 et le certificat de réception définitive a été signé le 25 janvier 2017 par la municipalité;

ATTENDU QUE ces travaux comprenaient les infrastructures municipales d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de raccordement, de fondation de rue et de bases de lampadaires;

ATTENDU QUE le promoteur Développement SIMI inc. a respecté les modalités de l'entente et que le Service de l'ingénierie recommande l'acceptation finale des travaux;

VU la recommandation de la conseillère en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession d'infrastructures, de rues et de parc à la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'autoriser l'acceptation finale des travaux municipaux et d'acquérir les immeubles, infrastructures et superficie de terrain de parc du promoteur Développement SIMI inc. dans le cadre du développement de la phase I de la rue des Dahlias et du parc, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente entérinée par la résolution 2014-10-536 adoptée lors de la séance du conseil du 21 octobre 2014;

D'assumer les frais d'acquisition de 1 \$;

QUE le choix du notaire et les frais afférents à cette transaction soient assumés par le promoteur;

QUE les quotes-parts totales de 196 216,58 \$ soient payées au promoteur Développement SIMI inc. et facturées aux bénéficiaires tiers, pour un total de 188 032,92 \$, soit 164 083,50 \$, plus la taxe sur les produits et services (TPS) 8 204,18 \$, la taxe de vente du Québec (TVQ) à 50 % 8 183,67 \$ et 7 561,57 \$ d'intérêts consentis au promoteur, le tout selon l'entente de développement entérinée par la résolution 2014-10-536;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les actes relatifs à la présente, lesquels actes devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, pour l'acquisition des immeubles et infrastructures, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-02-072 AJOUT À LA RÉOLUTION 2017-01-025 RELATIVE À LA DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR LE LOT 3 244 965 SITUÉ SUR LE BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE**

VU la résolution 2017-01-025 adoptée lors de la séance du conseil du 24 janvier 2017 relative à une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 244 965 situé sur boulevard Bord-de-l'Eau;

ATTENDU QUE la CPTAQ demande d'ajouter « l'aliénation » à la résolution 2017-01-025 comme sujet additionnel;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de modifier ladite résolution en conséquence;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

DE modifier la résolution 2017-01-025 adoptée lors de la séance du conseil du 24 janvier 2017 relative à une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 244 965 situé sur boulevard Bord-de-l'Eau, de façon à ajouter dans ladite résolution ainsi qu'au rapport l'accompagnant « l'aliénation » comme nature de la demande, en plus de l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, et ce, partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

2017-02-073

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 75, RUE VIRGINIE AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT ET DE BANDES GAZONNÉES EN BORDURE DES RUES VIRGINIE, EUGÉNIE ET MELOCHE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Pascal Brodeur a formulé, pour et au nom du Club de gymnastique CampiAgile, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 593 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'aménagement de 75 cases de stationnement sur la propriété située au 75, rue Virginie, et de bandes gazonnées en bordure des rues Virginie, Eugénie et Meloche de 1 mètre de profondeur;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-0083 pour le lot 3 593 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 75, rue Virginie, demande formulée par M. Pascal Brodeur, pour et au nom du Club de gymnastique CampiAgile, pour l'aménagement de 75 cases de stationnement et de bandes gazonnées en bordure des rues Virginie, Eugénie et Meloche de 1 mètre de profondeur, ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence, alors que l'article 9.2.8.2 du Règlement 150 concernant le zonage exige 85 cases pour la superficie de l'usage exercé sur cette propriété et l'aménagement de bandes gazonnées d'un minimum de 1,5 mètre de profondeur en bordure de toute rue;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2017-02-074

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 140, RUE SAINT-LAMBERT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Marjorie Langevin a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 818 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 140, rue Saint-Lambert, avec une marge avant de 1,01 mètre le long de la rue Saint-Pierre;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-0085 pour le lot 3 818 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 140, rue Saint-Lambert, demande formulée par M<sup>me</sup> Marjorie Langevin, pour l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 1,01 mètre le long de la rue Saint-Pierre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 4,5 mètres dans la zone H-513;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2017-02-075 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 4 514 542 SITUÉ RUE JEANNE-MANCE AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION D'UN LOT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Martin Vaillancourt a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 514 542 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la création d'un nouveau lot situé sur la rue Jeanne-Mance, avec une largeur frontale minimale de 14,05 mètres et une superficie de 428,24 mètres carrés;

ATTENDU QUE, hormis les dispositions relatives à la largeur frontale minimum et la superficie du lot minimum, toutes les autres dispositions de la grille des usages et normes de la zone H-632 devront être respectées;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2017-0004 pour créer un nouveau lot à même une partie du lot 4 514 542 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis sur la rue Jeanne-Mance, demande formulée par M. Martin Vaillancourt, avec une largeur frontale minimale de 14,05 mètres et une superficie de 428,24 mètres carrés, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une largeur frontale minimale de 15 mètres et une superficie de lot minimum de 450 mètres carrés dans la zone H-632;



D'accorder à la firme d'ingénieurs Le Groupe Conseil Génipur inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le secteur ouest du boulevard Mgr-Langlois, pour la somme totale de 46 564,88 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2017-04.

ADOPTÉ

**2017-02-078    DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 096-04 MODIFIANT L'ANNEXE DU RÈGLEMENT 096 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 096-04 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                            proposé par M. le conseiller François Labossière,  
                                     appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
                                     et résolu

D'adopter le Règlement 096-04 modifiant l'annexe du Règlement 096 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux.

ADOPTÉ

**2017-02-079    DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-11 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                            proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                     appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
                                     et résolu

D'adopter le Règlement 209-11 modifiant le Règlement 209 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

**2017-02-080    DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 218-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 PORTANT SUR LES NUISANCES - (RMH-450)**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 218-06 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                    proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                             appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
                             et résolu

D'adopter le Règlement 218-06 modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450).

ADOPTÉ

**2017-02-081    DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 320 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À PROMOUVOIR L'ACHAT ET L'UTILISATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 320 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est                    proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
                             appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
                             et résolu

D'adopter le Règlement 320 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉ

**A-2017-02-007    AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER DIVERSES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET DES INSPECTIONS D'INFRASTRUCTURES**

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études préliminaires et des inspections d'infrastructures.

**A-2017-02-008 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 311 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LA BARRIÈRE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2017-02-082 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 324 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU PÔLE INSTITUTIONNEL AINSI QU'UN EMPRUNT DE 15 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 324 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'adopter le Règlement 324 décrétant des travaux de rénovation des infrastructures du pôle institutionnel ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**2017-02-083 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 21 février 2017.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier